

ORSEC	DISPOSITIONS SPECIFIQUES	
RISQUE SANITAIRE	LUTTE CONTRE LE NEMATODE DU PIN	
FICHE N°25	PROTOCOLE SANITAIRE	
Version N°7 du 06 juillet 2021		NOMBRE DE PAGES 1/6

Champ d'application

Le protocole sanitaire s'applique à tous les établissements et entreprises susceptibles de manipuler des essences sensibles issues d'une zone délimitée établie suite à détection d'un foyer de nématode du pin.

Le document est une pièce constitutive du dossier d'enregistrement à soumettre à la DRAAF/SRAL lors de la procédure d'enregistrement sur l'interface CARTOGIP dédiée (<https://np-inscription.cartogip.fr/>).

Objectif

Le protocole sanitaire décrit les procédures et mesures visant à limiter les risques de dissémination du nématode du pin et de son vecteur. **Chaque entreprise doit analyser les étapes de son intervention sur des essences sensibles et définir en fonction du niveau de risque les mesures de gestion envisagées pour réduire le risque au plus bas niveau.** Les modalités d'information et de formation sont à préciser.

Contenu du protocole d'hygiène

Par ordre chronologique :

- **Point 1** Décrire les différentes opérations envisagées par l'entreprise ou un de ses sous-traitants lors de la prise en charge d'essences ou bois sensibles issus de la zone délimitée de foyer. Le cas échéant le sous-traitant peut s'enregistrer directement sur l'interface CARTOGIP pour son propre compte.
- **Point 2** Préciser les rendements moyens hebdomadaires de chacune des opérations. L'objectif est de garantir la fluidité des travaux, de limiter les stockages temporaires et l'accumulation des produits à risques lors d'une des interventions.
- **Point 3** Préciser les mesures mises en oeuvre lors du transport des bois ou produits bois d'essences sensibles permettant de garantir l'absence de contact avec le vecteur : transport sous forme de plaquettes, bâches insect-proof, traitement insecticide....

ORSEC	DISPOSITIONS SPECIFIQUES
RISQUE SANITAIRE	LUTTE CONTRE LE NEMATODE DU PIN
FICHE N°25	PROTOCOLE SANITAIRE
Version N°7 du 06 juillet 2021	NOMBRE DE PAGES 2/6

Le tableau ci-dessous est un exemple de présentation du protocole sanitaire

Action (point1)	Identification des risques	Mesures préventives envisagées (exemples) (point3)	Rendement hebdomadaire moyen (point 2) en m³ ou tonnes	Observations
Abattage, élagage d'arbres	Risque de dissémination du nématode ou du vecteur par coupe d'arbres identifiés ou contaminés	- Nettoyage des engins de chantier (élimination des débris végétaux sur place) - Signalement au SRAL si repérage de nouveaux arbres symptomatiques	700 m ³	Rappel : déclaration de chantier préalable et obligatoire en zone délimitée
Débardage de grumes et billons	Dispersion du vecteur ou du nématode	- Piles de bois identifiées et au plus proches du chantier d'abattage et pas au contact d'essences sensibles - Nettoyage des engins tous les soirs et à la fin du chantier ; les branches restent sur place.		
Broyage des bois sur la parcelle	Risque de dissémination du vecteur	- Taille des copeaux inférieure à 3*3*3 cm - Nettoyage du broyeur avant de quitter le chantier		A l'issue du broyage il n'y a plus de risque de propagation du vecteur
Transport de billons ou grumes	Propagation du nématode ou de son vecteur	- Pas de transport pendant la période de vol du vecteur (entre le 1 ^{er} avril et le 31 octobre) - Transport en grumier hors période de vol (du 1 ^{er} novembre au 31 mars) ou transport sécurisé à préciser		
Déchargement des billons ou grumes sur le	Propagation du nématode ou de son vecteur	- Séparation des zones de stockage des bois issus d'une zone délimitée		La gestion des déchets végétaux fait l'objet

ORSEC	DISPOSITIONS SPECIFIQUES
RISQUE SANITAIRE	LUTTE CONTRE LE NEMATODE DU PIN
FICHE N°25	PROTOCOLE SANITAIRE
Version N°7 du 06 juillet 2021	NOMBRE DE PAGES 3/6

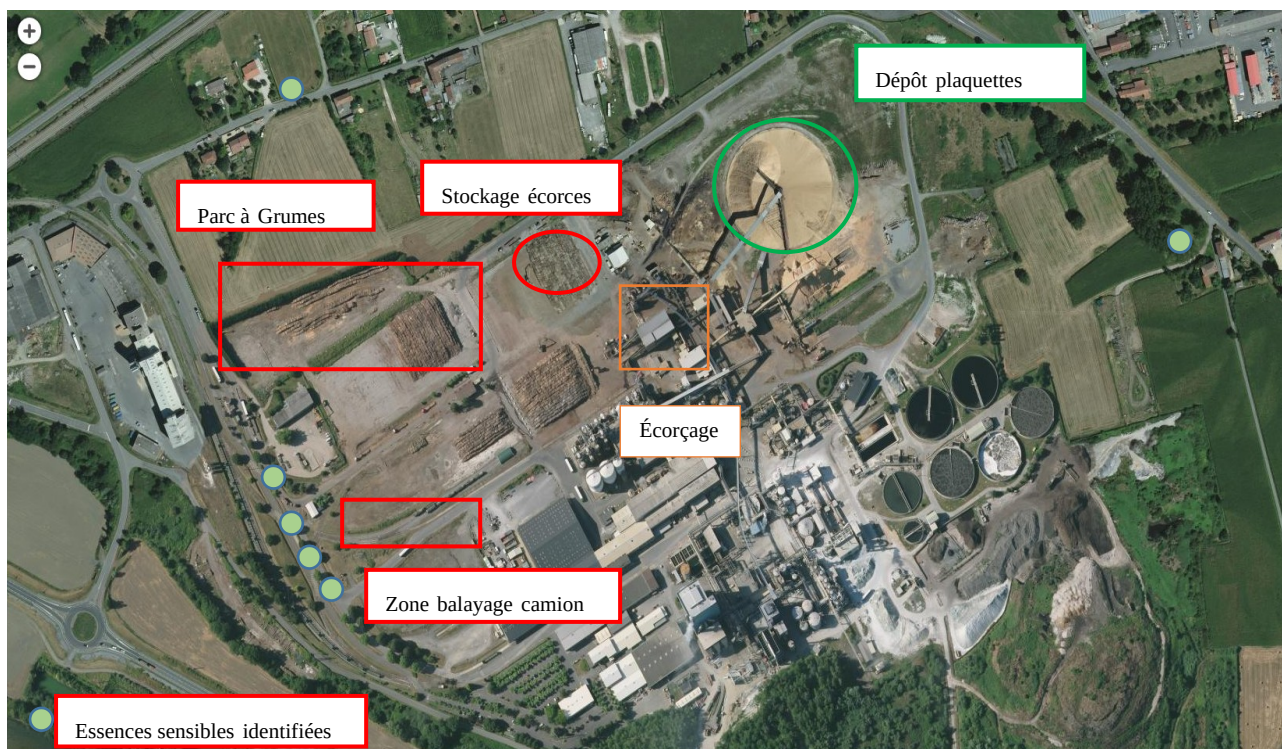
parc à grumes de l'usine		<ul style="list-style-type: none"> - Limitation du stockage sur une durée (maximum de 8 j) OU Ecorçage des bois dès leur arrivée - Autres mesures mises en place pour empêcher l'émergence du vecteur (aspersion ...). - Nettoyage des camions de transport au déchargement (balayage). 		d'une attention particulière.
Ecorces	Propagation du nématode ou de son vecteur	<ul style="list-style-type: none"> - Parc à écorces matérialisé à l'usine, - Stockage limité (8j) - Destruction des écorces sur place par incinération ou transport sécurisé vers un établissement agréé pour le traitement NIMP15 		La gestion des déchets (balayures...) fait l'objet d'une attention particulière.

- **Point 4** Définir les moyens utilisés pour assurer la traçabilité des produits issus de la zone délimitée. Cette traçabilité doit être suivie depuis l'arbre jusqu'à la fin du processus de transformation garantissant l'absence de risque de propagation du nématode ou de son vecteur. (Logiciel de traçabilité, de feuille de voiture ou bon de transport ...)
- **Point 5** Préciser le mode de stockage et de destruction des déchets et connexes bois.
- **Point 6** Préciser le processus et la fréquence de nettoyage du matériel utilisé. Le nettoyage consiste à éliminer tous les débris de bois de dimensions supérieures à 3*3*3 cm afin de limiter le risque de propagation du nématode du pin ou de son vecteur. Le devenir de ces déchets devra être précisé comme indiqué au point 4. En fonction du secteur d'activité de l'entreprise, les matériels concernés peuvent être les engins de chantier (porteurs), les camions de transport, certaines machines en usine de transformation.

ORSEC	DISPOSITIONS SPECIFIQUES	
RISQUE SANITAIRE	LUTTE CONTRE LE NEMATODE DU PIN	
FICHE N°25	PROTOCOLE SANITAIRE	
Version N°7 du 06 juillet 2021		NOMBRE DE PAGES 4/6

- **Point 7** Précisions pour les industries de première transformation :
 - Indiquer si des essences sensibles sont présentes dans l'environnement de chaque site de production (rayon de 500m autour du site).
 - Donner les informations relatives au géoréférencement de l'ensemble des lieux de stockage temporaire des produits entrant (parc à grumes, plaquettes, écorces ...), les lieux de stockage des bois sciés ou plaquettes avant le traitement NIMP15, la transformation papetière,... les lieux de stockage après traitement NIMP15, les lieux de stockage des produits connexes et déchets de bois à risque (balayures). Ces différentes zones de stockage doivent être matérialisées physiquement dans l'établissement (marquage au sol ou panneaux indicateurs).
 - Préciser les techniques industrielles utilisées susceptibles de réduire le risque nématode du pin et les capacités moyennes de traitement hebdomadaire. Exemples : transformation en plaquette, papier, panneaux, traitement NIMP15, ...
 - Préciser les mesures préventives mises en œuvre à chaque étape du process industriel pour limiter le risque de propagation du nématode du pin ou de son vecteur, pour les bois issus de la zone délimitée, sur les parcs à grumes ou stockage amont à la transformation (exemples : bâchage avec un filet insect- proof, écorçage, broyage, mise sous aspersion...). Ces mesures doivent également intégrer la gestion des déchets bois et connexes.

ORSEC	DISPOSITIONS SPECIFIQUES	
RISQUE SANITAIRE	LUTTE CONTRE LE NEMATODE DU PIN	
FICHE N°25	PROTOCOLE SANITAIRE	
Version N°7 du 06 juillet 2021		NOMBRE DE PAGES 5/6



- **Point 8** Précisions pour les entreprises intervenant sur les opérations de taille, élagage abattage, broyage, transport de bois sensibles...
 - Préciser les moyens de transport utilisés et sous quelle(s) forme(s) (grumes, billons, plaquettes, ...) les bois sensibles sont transportés. Préciser la capacité de transport moyenne hebdomadaire ainsi que les mesures mises en œuvre pour empêcher la propagation du nématode ou de son vecteur. Les modalités de transport indiquées doivent être adaptées à la gestion du risque nématode notamment en période de vol du vecteur (benne fermée, filet insect- proof, ...).
 - Préciser la procédure de nettoyage des engins et matériels (modalités, fréquence, enregistrement) et la gestion des déchets. Le nettoyage consiste à enlever tout débris de bois de plus de 3*3*3 cm afin de limiter le risque de propagation du nématode du pin ou de son vecteur. Ces débris devront être laissés sur la parcelle sinon leur gestion devra être précisée (broyage, incinération).

ORSEC	DISPOSITIONS SPECIFIQUES	
RISQUE SANITAIRE	LUTTE CONTRE LE NEMATODE DU PIN	
FICHE N°25	PROTOCOLE SANITAIRE	
Version N°7 du 06 juillet 2021		NOMBRE DE PAGES 6/6

	Actions visées	Publics	Décision	contrôle	Services associés
Gestion de foyer	Protocole sanitaire pour éviter la dissémination du nématode ou son vecteur	Exploitants forestiers, ETF, ONF, propriétaires, industriels, collectivités territoriales et établissements publics	Préfecture DRAAF /SRAL	DRAAF Police Gendarmerie DDT(M)	GIP ATGeRI